

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 15 février 2024 - Délibération n° 2024-003

**CONFLUENCES 2030
PACTE DE GOUVERNANCE
AVENANT PORTANT MAQUETTE FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Monsieur Nicolas Régis, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie Pichon.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance liant Redon Agglomération, la Ville de Redon et la Ville de Saint-Nicolas de Redon dans le suivi opérationnel du projet Confluences 2030 pour l'exercice 2024.

En 2020, les trois collectivités partenaires du projet Confluences 2030 ont validé un nouveau Pacte de Gouvernance pour une durée de six ans (2020-2026) qui fixe le cadre d'actions conjointes et d'engagements financiers.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
 Reçu en préfecture le 16/02/2024
 Publié le **19 FEV. 2024**
 ID : 035-213502362-20240215-SG2024_064-DE

Les objectifs visés par ce Pacte de Gouvernance sont les suivants :

1. Assurer la cohérence de la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
2. Porter et mettre en synergie la dynamique du projet "Confluences" avec les stratégies territoriales (Projet de territoire, SCOT, etc.) ;
3. Se saisir du projet comme effet levier de marketing territorial pour communiquer sur le territoire, intensifier son attractivité vers l'extérieur en lien avec les autres opérations majeures du territoire ;
4. Soutenir la mobilisation des habitants et acteurs du territoire, accompagner l'initiative ;
5. Mutualiser des moyens d'ingénierie pour accompagner les opérations pilotées par les différentes collectivités.

La maquette financière, jointe en annexe, identifie le plan d'actions lié à la gestion globale du projet Confluences 2030 pour l'année 2024 et s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2023.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de Gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, de concertation et d'animations de Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de Gouvernance sont les suivantes :

- Redon Agglomération : 20 %,
- Ville de Redon : 60 %,
- Ville de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

En revanche, les coûts liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN), sur la base de 40 jours d'intervention, fera l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	Jours	Montant prévisionnel	Ville de Redon		Redon Agglomération		Ville de Saint-Nicolas de Redon	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Gouvernance générale	10 j	6 660 €	60 %	3 996 €	20 %	1 332 €	20 %	1 332 €
Opération Garnier	15 j	13 340 €	100 %	13 340 €				
Opération Stef	15 j	10 000 €	50 %	5 000 €	50 %	5 000 €		
Total	40 j	30 000 €	74,45 %	22 336 €	21,11 %	6 332 €	4,44 %	1 332 €

Sur ces bases de ces répartitions, la contribution financière totale de la Ville de Redon, pour l'année 2024, s'élève à 56 536 euros sur un montant global de dépenses prévisionnelles de 87 000 euros.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le **19 FEV. 2024**
ID : 035-213502362-20240215-SG2024_064-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Pacte de Gouvernance signé le 19 mai 2021 entre la Ville de Redon, Redon Agglomération et la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet "Confluences 2030",
Vu la délibération n° 2021-049 en date du 24 juin 2021 approuvant le Pacte de Gouvernance Confluences 2030,
Vu la délibération n° 2020-086 en date du 8 octobre 2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030,
Vu l'avenant au Pacte de Gouvernance lié à l'exercice 2024 et la maquette financière 2024,
Vu la présentation en Commission Finances du 23 janvier 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance Confluences 2030, pour l'exercice 2024, tel qu'il est présenté en annexe.

PREND ACTE du projet de maquette financière 2024 annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie Pichon
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **19 FEV. 2024**

CONFLUENCES 2030



PACTE DE GOUVERNANCE CONFLUENCES 2030 AVENANT – EXERCICE 2024

IL EST CONCLU ENTRE

REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard à REDON

Représentée par son Président, Jean-François MARY, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 29 janvier 2024,

La Ville de Redon, Place Saint-Sauveur à REDON

Représentée par son Maire, Pascal DUCHENE, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 15 février 2024,

et

La Commune de Saint-Nicolas de Redon, 26, rue de Nantes à SAINT-NICOLAS DE REDON

Représentée par son Maire, Albert GUIHARD, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 24 janvier 2024,

Ci-après désignés les « cosignataires »

Vu le pacte de gouvernance validé le 19 mai 2021 entre REDON Agglomération, la Ville de Redon et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet « Confluences 2030 » et les conditions d'associations et de consultation des collectivités sur le périmètre du projet,

Article 1er – Objet de l'avenant

Dans le cadre du pacte de gouvernance « Confluences 2030 », le présent avenant arrête et organise les conditions et modalités d'association des trois collectivités signataires, pour les actions à mener sur l'exercice 2024.

Article 2 – Cadre d'intervention 2024

La maquette financière jointe en annexe identifie le plan d'action lié à la gestion globale du projet pour l'année 2024.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, d'animations de Confluences d'été et de concertation visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de gouvernance sont les suivantes :

- REDON Agglomération : 20 %
- Ville de Redon : 60 %
- Commune de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

En revanche, les coûts liés l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint Nazaire (ADDRN), sur la base de 40 jours d'intervention, fait l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	10	6 660,00 €	60%	3 996,00 €	20%	1 332,00 €	20%	1 332,00 €
Garnier	15	13 340,00 €	100%	13 340,00 €		- €		- €
Stef	15	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	50%	5 000,00 €		- €
Total	40	30 000,00 €	74,45%	22 336,00 €	21,11%	6 332,00 €	4,44%	1 332,00 €

Article 3 – Conditions financières

Pour les charges supportées sur l'exercice 2024, REDON Agglomération émettra un titre de recette au cours du premier trimestre 2025 auprès des cosignataires, sur présentation d'un justificatif des dépenses réalisés signé du Trésorier.

Les collectivités s'engagent à mettre en paiement le titre correspondant dans un délai de 30 jours à compter de sa réception.

Fait à Redon, le

En trois exemplaires originaux,

Pour REDON Agglomération
Le Président

Pour la Ville de Redon
Le Maire

Pour la commune
de Saint-Nicolas de Redon
Le Maire

Jean-François MARY

Pascal DUCHENE

Albert GUIHARD

Actions		Prévisionnel 2023	Réalisé 2023 au 09/2023	Base	Prévisionnel 2024		
PG.1	PG.1 a	30 000,00€	TTC	30 000,00€	HT	30 000,00€	HT
	PG.1 b				HT		HT
PG.2	PG.2 a	8 000,00€	TTC	7 729,00€	TTC	10 000,00€	TTC
	PG.2 b	8 000,00€		14 612,00	HT		HT
	PG.2.c	6 000,00€	TTC	5 911,00€	TTC	6 000,00€	TTC
PG.3		5 000,00€	TTC	2 714,00€	TTC	6 000,00€	TTC
G.4	G.4a	34 000,00€	TTC	31 400,00€	TTC	35 000,00€	TTC
	G.4b			Estimé en interne à chaque collectivité			
	G.4c			Estimé en interne à chaque collectivité			
TOTAL PG - GESTION DU PROJET / G - GOUVERNANCE INTERNE		91 000,00€		77 754,00€		87 000,00€	

AUTOFINANCEMENT = COSIGNATAIRES					
REDON Agglomération		Redon		St-Nicolas de Redon	
%	€	%	€	%	€
21,1%	6 332€	74,5%	22 336€	4,4%	1 332€
20%	2 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €
20%	0,00 €	60%	0,00 €	20%	0,00 €
20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
20%	7 000 €	60%	21 000 €	20%	7 000 €
	17 732 €		56 536 €		12 732 €

Sigles utilisés :

- CD 35
- CD 44
- DA
- DC
- DE

Maquette financière 2023 - Confluences 2030
Répartition de la prise en charge financière de la MOE de l'Adrn

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	10	6 660,00 €	60%	3 996,00 €	20%	1 332,00 €	20%	1 332,00 €
Garnier	15	13 340,00 €	100%	13 340,00 €		- €		- €
Stef	15	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	50%	5 000,00 €		- €
Total	40	30 000,00 €	74,45%	22 336,00 €	21,11%	6 332,00 €	4,44%	1 332,00 €